

OFFRE D'ENSEIGNEMENT DANS LA REGION DE BRUXELLES-CAPITALE

1. Etat de la situation actuelle et future de l'enseignement en Région de Bruxelles-Capitale

- De 2000 à 2008, la population bruxelloise avait augmenté de 9,3%. La barre des 1 200 000 habitants sera franchie en 2018 ou 2019.
- L'ensemble des écoles secondaires francophones de la Région bruxelloise scolarisait au 15 janvier 2009, 71 663 élèves soit une augmentation de 0,59 % sur 4 ans.
- Parmi ces élèves actuellement scolarisés, 82 % sont domiciliés dans la Région et 18 % viennent de l'extérieur de Bruxelles. Par niveau d'enseignement, cela représentait pour 2007-2008 10% des enfants de maternelle, 14% des élèves de primaires et 18 % des jeunes scolarisés dans l'enseignement secondaire à Bruxelles domiciliés en dehors de la Région de Bruxelles-Capitale (de Wallonie ou de Flandre).
- Deux exemples, entre 2005 et 2009, on constatait que sous le code de « 1000 Bruxelles » il y avait un passage de 7869 à 7962 élèves, soit une augmentation de 1,18 % ; sous le code de « 1070 Bruxelles », la population scolaire du secondaire passait de 7480 à 7686 élèves, soit + 2,75 %.
- En 2030, selon le Bureau du Plan, le nombre d'élèves dans le secondaire dans la Région bruxelloise sera d'environ 88 000, soit une augmentation de presque 17 000 adolescents (croissance de près de 25 %). L'augmentation la plus forte entre 2000 et 2030 se situe, selon les prévisions actuelles en maternelle ; le primaire sera le plus touché entre 2010 et 2020 et le secondaire devrait connaître sa plus forte augmentation entre 2015 et 2025 (dates approximatives). L'analyse de documents en provenance de l'ETNIC, met en évidence des estimations plus précises : entre 2007 et 2022, l'**augmentation** du nombre d'élèves en Région de Bruxelles-Capitale sera de **10 317 élèves** dans le **maternel**, **19 022 élèves** dans le **primaire** et **13 504 élèves** dans le **secondaire**.
- Si l'on tient compte de la capacité maximale d'accueil des établissements scolaires secondaires actuels dans chaque réseau, **il manquerait en 2022, dans le secondaire, 7294 places.**

Au total, en tenant compte des chiffres de l'IBSA et du CGC de l'enseignement secondaire, **110 écoles nouvelles** devraient être construites **pour 2022** (79 écoles pour 2015).

Tenant compte des normes physiques prévues par la Communauté française et le coût d'une construction neuve estimé à 1 300 € le m² (hors TVA, hors coût de terrain, aménagement des abords, coût de démolition,..), il faudra prévoir un budget de minimum **180 610 000 d'€ pour 2015** et **264 180 000 d'€ pour 2022**. (Exemple : Ecole primaire de Dieleghem au Poelbos à Jette, construction passive de 12 classes et espaces polyvalents, 2600 m², 3,5 millions hTVA soit 1346 € le m²).

Il serait intéressant de faire la même démarche pour les grands centres urbains de Wallonie (Liège, Namur) et des Provinces de Hainaut et de Brabant wallon.

2. Spécificité de l'enseignement bruxellois

- Quel que soit le réseau d'enseignement, les premières années des écoles fondamentales accueillent énormément d'enfants, parfois en surnombre. La hausse démographique à Bruxelles se fait actuellement ressentir à ce niveau d'enseignement.
- Même si globalement la Région bruxelloise est bien desservie par les transports en commun, certaines écoles de communes situées dans le sud de la Région sont plus difficilement accessibles. Cependant, le réseau train – tram – bus est suffisamment dense pour rendre cette accession tout à fait possible.
- A Bruxelles, les élèves changent beaucoup plus souvent d'écoles durant leur parcours scolaire qu'en Province ; ceci est vraisemblablement dû à la grande densité d'écoles et aux nombreux moyens de transport en milieu urbain.
- De nombreux élèves primo-arrivants arrivent à Bruxelles en cours d'année ; il est très difficile d'estimer quelles pourraient être les fluctuations futures.
- Les écoles secondaires offrent des filières générales, techniques et professionnelles séparées d'un établissement à l'autre.
- Pour les options de l'enseignement qualifiant, la répartition géographique est inégale : la densité de l'enseignement technique et professionnel dépend fortement de la zone géographique dans la Région de Bruxelles-Capitale. Ainsi par exemple il n'existe aucune école secondaire offrant le secteur industriel dans le Nord ou le Nord-Ouest de Bruxelles.
- Si certaines écoles sont réputées rapidement complètes, par contre d'autres établissements qui disposent pourtant de locaux suffisants « ne font pas le plein » : il semble donc qu'il y ait à l'heure actuelle des places mais pas toujours là où les parents souhaitent inscrire leur enfant.
- Le délai entre le projet de construire une école et l'inauguration de celle-ci peut prendre de nombreuses années (du projet à l'inauguration, une période de 5 ans nous paraît une période moyenne tout à fait rationnelle).

3. Spécificités urbanistiques

En Région de Bruxelles-Capitale, il faut tenir compte :

- de la raréfaction de terrains à construire encore disponibles,
- de l'amplitude des coûts moyens au m² de terrains à construire entre la Commune la moins chère, Saint-Josse-ten-Noode, et la plus chère, Uccle,
- de la saturation en logements presque atteinte dans certaines communes,
- du coût prohibitif de certains logements (loyers ou achats) dans certaines communes qui provoque une fuite de jeunes ménages avec enfants,
- des flux migratoires positifs vers certaines communes (Jette, Koekelberg, Molenbeek-St-Jean, Anderlecht, Bruxelles, Schaerbeek, Evere..) et des flux négatifs (Watermael-Boitsfort, Woluwe-St-Lambert, Woluwe-St-Pierre),
- de la pénurie de main d'œuvre du secteur de la construction,
- de l'amélioration de la mobilité par les moyens de transports en commun dans les communes du Sud de Bruxelles,
- de la proximité des écoles fondamentales par rapport au lieu d'habitation des élèves,
- des calendriers de dépôt des projets, des rythmes et de la nécessité des délibérations locales.

4. Propositions pour répondre aux besoins de nouvelles écoles en RBC

La Belgique consacre une trop faible proportion des dépenses d'éducation au renouvellement des bâtiments scolaires (2% d'après l'OCDE alors que la moyenne des pays de l'OCDE est de 8,2 % des dépenses d'éducation). Une partie des marges budgétaires annuelles de la Communauté française et de la Région de Bruxelles-Capitale pourrait y être consacrée. Néanmoins, construire de nouvelles écoles suppose que l'on puisse tenir compte des spécificités du secteur de la construction appelé à répondre rapidement aux besoins.

Pour réussir le défi, il faut :

- agir de manière décentralisée et étalée dans le temps,
- accepter la difficulté pour le secteur de la construction de répondre de manière rapide et efficace aux demandes massives de travaux,
- assurer la maîtrise par les PO des projets ;
- mettre en place une procédure décentralisée de gestion des projets destinée à absorber un flux de projets à un rythme soutenable qui tienne compte de l'hébergement des élèves durant la durée des travaux,
- assurer les mêmes avantages d'exonération des droits d'enregistrement et de précompte immobilier pour les bâtiments scolaires ;
- tendre vers la suppression de la TVA sur les travaux de construction scolaire,
- tenir compte de budgets complémentaires à prévoir liés à une augmentation des moyens d'encadrement et de fonctionnement que des nouvelles écoles engendreront ;

- tenir compte de la part contributive des PO à la construction de leurs nouvelles écoles et prévoir un mécanisme de subsidiation en capital.

D'autres mesures pourraient être consacrées pour favoriser la construction de nouvelles écoles en Région bruxelloise comme :

- l'extension de la gratuité des abonnements de la STIB jusqu'à la fin de la scolarité obligatoire (18 ans) pour garantir la meilleure mobilité des élèves,
- l'extension du rôle de la CRAC dans les investissements des projets à des conditions conformes à leur mission d'intérêt public,
- accroissement du poids de la COCOF, pouvoir organisateur d'un enseignement francophone sur l'ensemble de la Région bruxelloise, pour lui permettre d'étendre son action sur l'ensemble de la Région et lui faire assumer un rôle complémentaire à celui des communes.
- Favoriser la création de premiers degrés communs complets autonomes, avec 1^{er} degré différencié, en Région bruxelloise avec des normes assouplies.

La réponse à apporter au boom démographique annoncé en RBC par la création de nouvelles écoles ou de l'augmentation de la capacité d'accueil des implantations existantes doivent s'envisager de façon concertée. Les demandes sporadiques, qu'elles émanent d'initiatives privées ou publiques, ne peuvent bénéficier de réponses particulières qui ne tiendraient pas compte d'un plan global de la distribution des projets sur l'ensemble du territoire bruxellois, y compris en matière de mobilité, d'urbanisme et de respect de l'environnement, au risque de relancer une forme de guerre scolaire. Les différents acteurs concernés par la matière doivent intervenir pour assurer une distribution harmonieuse de l'offre d'enseignement.

Il faut aussi profiter de la volonté de créer de nouvelles écoles pour réfléchir aux aspects architecturaux et pédagogiques, faire preuve d'innovation et faire en sorte que le projet de construction soit une réponse au projet pédagogique.

Il faut que le projet de construction soit identifiable dans le paysage local comme un modèle. Cela évitera de recopier les erreurs du passé et d'avoir des bâtiments scolaires d'un seul modèle, construits avec de mauvais matériaux.

Roberto GALLUCCIO

Administrateur délégué du CPEONS,

D'après le Rapport du GT « Offre d'enseignement dans la RBC »

au CGC de l'Enseignement secondaire ordinaire – janvier 2010 et l'étude de l'IBSA